

Questions au Feuilleton

DÉFENSE NATIONALE—LES LIGNES DIRECTRICES ADOPTÉES
POUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION OU DE
RÉNOVATION D'IMMEUBLES

Question n° 1565—**M. Howie**:

Quelles lignes directrices adopte le ministère de la Défense nationale pour décider de l'attribution des contrats de construction d'immeubles et de routes ou de réparation d'immeubles et de rénovation a) après publicité faite dans la presse écrite, b) sur simple invitation, c) sans appel d'offres?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale est assujéti aux dispositions du règlement sur les marchés de l'État, lequel a été promulgué conformément à la loi sur l'administration financière; par conséquent, les lignes directrices suivantes en ce qui a trait aux appels d'offres sont conformes à ces dispositions:

- a) A quelques exceptions près, les appels d'offres se font par la voie des journaux et des revues spécialisées.
- b) Il y a des appels d'offres seulement si l'ampleur ou la complexité des travaux exige un degré particulier de connaissances spécialisées et d'expérience. Dans de tels cas, les exigences sont énoncées dans les revues spécialisées et dans les journaux et, aux fins de la pré-qualification, l'on invite les sociétés à présenter leurs références. Seules les sociétés possédant les compétences voulues sont ensuite invitées à présenter des soumissions.
- c) Il n'y aurait pas d'appel d'offres dans les cas d'extrême urgence où tout retard pourrait être préjudiciable à l'intérêt public, ou encore dans les cas très rares où une seule société est en mesure de se charger du contrat.

LA RIVIÈRE MIRAMICHI AU NOUVEAU-BRUNSWICK—LE
DRAGAGE

Question n° 1578—**M. Howie**:

1. Les travaux de dragage de la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick ont-ils été retardés et, le cas échéant a) pourquoi, b) quelle est la nature du projet?

2. Des appels d'offres ont-ils été lancés au printemps ou à l'été de 1980 et, sinon, pourquoi?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):

- 1) Les travaux de dragage de la rivière Miramichi ont débuté approximativement un an en retard.
 - a) Ce retard est imputable à la décision d'annuler l'appel d'offres lancé à l'été 1979, parce que le montant des soumissions reçues dépassait l'estimation établie par le ministère.
 - b) Un nouvel appel d'offres a été lancé le 21 octobre 1980.
- 2) L'appel d'offres n'a pas été lancé au printemps ou à l'été de 1980 parce qu'il n'y avait aucun avantage à entreprendre les travaux pendant l'été ou l'automne. Pour des raisons d'incidences environnementales, il est préférable d'entreprendre le dragage au printemps.

[Traduction]

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'aimerais faire un rappel au Règlement au sujet de questions inscrites à l'ordre du jour auxquelles il n'a pas été répondu. Je ferai grâce à la Chambre de la lecture des numéros des questions car la liste est longue. Elles ont trait à la corporation de disposition des biens de la couronne et plus précisément à son président-directeur général, Claudette Nadeau, et à Yvon Gariépy, directeur général de la Monnaie royale du Canada.

Ce que je comprends mal, c'est que le 21 octobre dernier, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a déclaré qu'il avait signé les réponses à toutes ces questions et qu'il les avait adressées au Bureau du Conseil privé.

Je pars du principe que le ministre des Approvisionnements et Services ne nous induirait pas en erreur. Il n'a pas, que je sache, cette réputation. Je suis persuadé que s'il s'était rendu compte qu'il avait induit un comité de la Chambre en erreur, il l'aurait fait savoir. J'en conclus donc que ses paroles expriment la réalité.

J'en déduis donc que le 21 octobre, sinon avant, le ministre avait signé les réponses aux questions et qu'il avait fait parvenir ces réponses, comme il l'a déclaré, au Bureau du Conseil privé afin que celui-ci les transmette à la Chambre des communes selon la procédure habituelle. Malheureusement, nous n'avons pas pris connaissance de ces réponses. J'aimerais bien savoir ce qu'il est advenu des réponses au Bureau du Conseil privé depuis un mois, que dis-je, peut-être un mois et demi voire plus longtemps. En d'autres termes, qui détient les réponses? Qui, au sein du gouvernement a donné l'ordre au Conseil privé de ne pas répondre aux questions de la Chambre et pour quelles raisons cet ordre a-t-il été donné, si ordre il y a eu? Si, je crois que des ordres ont été donnés, c'est que la procédure habituelle, lorsqu'une réponse est transmise au Conseil privé, ne consiste pas à garder celle-ci pendant un, deux ou même trois mois avant de la transmettre à la Chambre. Le secrétaire parlementaire nous a cent fois juré—et, je le crois, tout à fait sincèrement—qu'il faisait son possible pour qu'il soit répondu au plus vite aux questions. Pourrait-il donc nous dire pourquoi le Conseil privé retient toujours les réponses en question, comme nous l'a déclaré le ministre des Approvisionnements et Services sans que personne ne s'en occupe et pourquoi on ne les a pas fait parvenir à la Chambre?

M. Collenette: Madame le Président, je serais tout à fait disposé à tirer au clair cette question. Le député avait bien raison de dire que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) a déclaré le 21 octobre dernier lors de la réunion du comité permanent des prévisions budgétaires en général:

... j'ai signé cette réponse et que les réponses seront déposées à la chambre très prochainement.

Je dois aussi informer la Chambre que par la suite le député a inscrit au Feuilleton d'autres questions portant sur le même sujet. Au même moment le ministre réexaminait les réponses après les avoir signées et il est en train de fournir à l'intention du député des renseignements supplémentaires qu'il va déposer. En ce qui concerne le bureau du Conseil privé, afin d'être équitable envers le député qui pose des questions ainsi qu'envers le ministère qui fournit les réponses dans des domaines tels que celui-ci, nous préférons grouper toutes les réponses traitant du même sujet.

Donc, même s'il est vrai que les réponses initiales ont été préparées et signées par le ministre et qu'on les a ajoutées pour aider le député, il recevra bientôt la réponse au reste de ses questions. J'espère pouvoir déposer toutes les réponses à sa série de questions, de la question 994, la première, je crois, à la question 1595, la plus récente que le député ait posée sur ce sujet. J'espère pouvoir répondre à toutes ces questions à la Chambre en même temps, si cela peut satisfaire le député.